

1.

Débitrice: Angel'Group SA, Av. de la Gare 2,

1630 Bulle
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 27.06.2008

jusqu'au 17.07.2008
3.

Délai pour contester l'inventaire: 27.06.2008 jusqu'au

17.07.2008
4.

Remarques: Les créanciers peuvent dans le même délai de-

mander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au

sujet des revendications de propriété admises par l'adminis-

tration (art. 47/49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-

ci deviendront exécutoires. (Sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut

1700 Fribourg

(00309225)